

Se laver ou s'immerger (dans un Mikvé) le jour de Yom Kippour

Il est interdit de se laver à l'eau le jour de Yom Kippour, ceci inclut même passer le doigt sous l'eau.

Cependant, nos maîtres n'ont interdit que seulement un lavage de plaisir, mais si une personne a de la saleté sur les mains ou sur le reste du corps, comme de la boue ou autre, il est permis de les laver puisque ce lavage ne constitue pas un lavage de plaisir.

S'immerger dans un Mikvé est également interdit le jour de Yom Kippour.

Pour la Netilat Yadaïm du matin, il faudra laver les mains seulement jusqu'aux bout des phalanges (celles qui marquent la jonction avec la paume de la main), 3 fois alternées selon l'usage de toute l'année, et réciter ensuite la bénédiction de 'Al Netilat Yadaïm.

On ne doit pas se laver le visage à l'eau le matin de Yom Kippour.

Si le visage est sale, par exemple lorsqu'on a des sécrétions au coin des yeux, il est permis de laver l'endroit précis où se trouve la saleté.

Une personne trop délicate, qui ressent une véritable gêne lorsqu'elle ne se lave pas le visage le matin, est autorisée à se laver le visage le matin de Yom Kippour.

Les Ashkenazim s'imposent la rigueur sur ce point, et ne se lavent pas le visage le matin de Yom Kippour, même lorsqu'il s'agit d'une personne très délicate, excepté pour retirer les saletés autour des yeux, ou autre.

Il est interdit de se laver les dents le jour de Yom Kippour.